

Politique anti-corruption de TAMWILCOM

1. Objet et champ d'application

La présente politique établit les principes, engagements et règles de conduite de TAMWILCOM en matière de prévention et de lutte contre la corruption, conformément aux exigences de la norme ISO 37001 : 2025 et au cadre légal et réglementaire marocain.

Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs, dirigeants, membres des organes de gouvernance, ainsi qu'aux partenaires, prestataires et toute partie agissant au nom ou pour le compte de TAMWILCOM.

2. Engagement de la Direction Générale

La Direction Générale de TAMWILCOM affirme une tolérance zéro vis-à-vis de toute forme de corruption et démontre un leadership exemplaire pour garantir l'intégrité, la transparence et la responsabilité dans toutes les activités de l'organisme. Elle veille à ce que le Système de Management Anti-Corruption (SMAC) soit établi, mis en œuvre, tenu à jour et intégré à l'ensemble des processus clés de TAMWILCOM afin de traiter efficacement les risques de corruption.

La Direction Générale met à disposition les ressources nécessaires, clarifie les rôles et responsabilités, et soutient les managers dans leurs actions de prévention et de détection. Elle communique régulièrement, en interne et en externe, sur la politique et les engagements anticorruption, et favorise la compréhension et l'adhésion de tous les collaborateurs et partenaires. Elle protège les lanceurs d'alerte, interdit toute forme de représailles ou de sanction, et encourage l'utilisation des canaux de signalement pour toute suspicion d'acte de corruption.

Enfin, elle évalue en continu l'efficacité du système, pilote les actions correctives et assure une amélioration permanente, tout en rendant compte à l'organe de gouvernance de la performance du dispositif et des éventuelles allégations significatives.

3. Objectifs de la politique

Les objectifs définis par TAMWILCOM au titre de son Système de Management Anti-Corruption se présentent comme suit :

- Assurer la conformité réglementaire et normative ;
- Etablir une cartographie des risques de corruption et définir les mesures de maîtrise y afférentes ;
- Conduire des diligences raisonnables et proportionnées sur les partenaires ;
- S'inscrire dans une démarche de formation et de sensibilisation en fonction des niveaux d'exposition ;
- Mettre en place un dispositif de signalement facilement accessible ;
- Conduire des contrôles et des audits internes réguliers ;
- Assurer l'amélioration continue et un reporting régulier du SMAC.

4. Autorité et indépendance de la fonction anti-corruption

Une fonction anti-corruption chargée du pilotage et du suivi du Système de Management Anti-Corruption (SMAC) est désignée. Cette fonction dispose de l'autorité, de l'indépendance et des moyens nécessaires pour exercer ses missions de manière efficace et objective. La Direction Générale garantit la protection de son indépendance, ainsi que les ressources nécessaires à l'efficacité du dispositif.

4. Dispositif de signalement

Dans ce cadre, TAMWILCOM a mis en place un canal sécurisé de signalement, accessible à l'ensemble des collaborateurs et partenaires, permettant de signaler de manière confidentielle tout acte ou suspicion de corruption. Les signalements peuvent être transmis via l'adresse électronique dédiée : **anticorruption@tamwilcom.ma** garantissant la confidentialité, la protection de l'identité des lanceurs d'alerte et l'absence de toute représailles.

5. Sanctions

Tout manquement aux dispositions de la présente politique anti-corruption est susceptible d'entraîner des mesures disciplinaires appropriées, conformément aux textes internes et à la réglementation en vigueur.

Le Directeur Général de la Société
Nationale de Garantie et du
Financement de l'Entreprise

Said JABRANI